PETIT RAPPEL

Un animal de compagnie est défini dans la loi comme tout animal détenu par une personne pour son agrément. Posséder un animal de compagnie comporte des devoirs, vaccination, identification, transport, bien-être…

L'acquisition et la détention d'un chien ou d'un chat sont soumises à un certain nombre de règles. Des règles particulières sont prévues pour la détention d'un chien susceptible d'être dangereux (1ère et 2ème catégories).

L'identification d'un chien ou d'un chat est obligatoire avant toute vente ou cession gratuite. Elle doit être faite par le propriétaire qui cède l'animal et effectuée par un vétérinaire. Elle comporte, d'une part, le marquage de l'animal par puce électronique (ou tatouage) et, d'autre part, l'inscription au fichier national d'identification des carnivores domestiques (Icad). Elle permet d'identifier le propriétaire lorsqu'un animal est retrouvé après avoir été perdu ou volé. Le fait de céder un animal non identifié ou de détenir un chien ou un chat non identifié né après le 1er janvier 2012 peut être puni d'une amende de 750€.

La niche, l'enclos ou le lieu de vie de l'animal doit toujours être maintenu propre. L'évacuation des excréments doit être effectuée quotidiennement. Si le chien est maintenu attaché ou enfermé dans un enclos, il doit pouvoir accéder en permanence à une niche ou un abri le protégeant des intempéries.

Le propriétaire d'un animal est responsable des dommages causés par son animal que celui-ci ait été sous sa garde ou qu'il se soit égaré ou échappé.

Un chien est considéré comme divaguant s'il se trouve dans l'une des situations suivantes :

- il n'est plus sous la surveillance effective de son maître;
- il se trouve hors de portée de voix de son maître ou de tout instrument sonore permettant son rappel;
- il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable de plus de 100 mètres.

Tout chien circulant sur la voie publique, en liberté ou tenu en laisse, doit être muni d'un collier portant les nom et adresse de son propriétaire gravés sur une plaque de métal.

Le fait de laisser divaguer un chien, peut être puni d'une amende de 150€. Le tribunal pourra décider, en plus, de confier définitivement l'animal à une fondation ou une association de protection animale.

Le propriétaire qui laisse les déjections de son animal sur la voie publique : trottoir, pelouse, … encourt une amende de 68€ s'il est pris en flagrant délit.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Depuis le 1er décembre 2021

Bienvenue à :

- Kilian Gentil Le Moing, né le 17 décembre
- Lucas Chandouineau, né le 25 janvier
- Inès Bédanne, née le 25 avril
- Jackson Glasson, né le 29 avril
- Laure Bossé, née le 7 mai
- Aneth Jeanneau Rochais, née le 18 mai
- Ryan Guillemin, né le 20 mai

DÉCÈS

- Monsieur Jean-Pierre Gentilhomme, décédé le 21 décembre

MANIFESTATIONS

Samedi 2 juillet • 14h30
Espace Marcel Hasquin
Kermesse de l'école Ste Thérèse

Jeudi 14 juillet
Bords du Layon
Initiation pêche
avec l'association Le Gardon

Mardi 19 juillet • 18h
Espace Marcel Hasquin
Marché nocturne

Dimanche 30 octobre • 10h
Espace Marcel Hasquin
Vide bouquins

Les 9 et 10 décembre
Espace Marcel Hasquin
Théâtre
avec la Cour des Mille Actes

LA LETTRE DOUÉ-EN-ANJOU • Saint-Georges-sur-Layon • Rédaction - Directeur de publication : Annick Bernier •
Conception : Service communication de Doué-en-Anjou •

Doué en anjou
Un territoire Une dynamique

LA LETTRE
SAINT GEORGES-SUR-LAYON

> JUIN 2022 • N° 14
WWW.DOUE-EN-ANJOU.FR

REPAS DES AÎNÉS

Après deux années où il n'avait pas été possible de proposer ce temps convivial, le temps des retrouvailles est arrivé !

Des « colonies » au centre bourg, chacun, chacune, par ses propres moyens, s'est rendu(e) à l'espace Marcel Hasquin. C'était le dernier samedi du mois d'avril. Cinquante « sages » de 65 à 99 ans, se sont retrouvés pour partager le traditionnel repas des aînés.

Le menu, qui avait été concocté par Stéphane et Hugo Chauvin, a été apprécié du début jusqu'à la fin.

Au cours du repas, Christelle, stagiaire au CCAS (Centre communal d'action sociale) est intervenue pour présenter les différentes actions menées tout au long de l'année. Ensuite, c'est Delphine, chanteuse professionnelle, qui a fait son show avec ses chansons des années 80 - 90. Elle était accompagnée par Riton, magicien et humoriste, qui a eu l'occasion de nous montrer un p'tit tour !

Lors de leurs prestations, plusieurs personnes ont été invitées à monter sur la scène pour nous montrer leurs talents cachés. La bonne humeur était au rendez-vous.

En fin d'après-midi, tout le monde a pu repartir en se donnant rendez-vous l'année prochaine.

ZOOM SUR

SOUVENIR SOUVENIR 100 PRINTEMPS !

C'était le premier dimanche de février
À la Salle de Vihiers,
Étaient réunis tous les enfants
De p'tit Louis Durand.

C'est en compagnie de Marguerite
Les yeux remplis de pépites,
Que les bougies ont été soufflées
Et une part de gâteau mangée.

Toute une vie rassemblée,
De souvenirs partagés.
En attendant l'an prochain
Pour vivre le même refrain.

Mais cette fois-ci, ce sera pour Marguerite,
Le temps venu de souffler ses cent bougies !

COMMÉMORATION DU 19 MARS 2022

AFN – anciens d'Algérie

C'était le 19 mars 2022, lors du 60ème anniversaire de la fin de la guerre en Algérie, que nous nous sommes retrouvés au monument aux morts pour la lecture du texte écrit par Mme Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants.

Ensuite, nous nous sommes rendus au local « du foyer des jeunes » où madame le maire a remis la médaille du combattant à Jean-Paul Oriou. Ce sera l'ultime distinction pour cet évènement puisque Jean-Paul a été le dernier de St Georges à partir pour la guerre en Algérie.

Et pour clôturer, le verre de l'amitié a été partagé dans un moment de convivialité.

Robert Alopé - Président de l'association des AFN

ASSOCIATION LE GARDON

Pour le 14 juillet 2022, il sera proposé, comme les années précédentes, une initiation pêche pour les enfants de 6 à 12 ans.

Cette activité ne sera possible qu'aux conditions suivantes :

- qu'il y ait un minimum mais suffisamment d'eau dans le Layon ;
- en fonction de la qualité de l'eau.

Il faut savoir qu'en cas de sécheresse, la qualité de l'eau n'est pas « bonne » et il pourrait y avoir trop de lentilles sur l'eau.

Le rdv sera sur les bords du Layon, route de Tancoigné, juste avant le pont. Chaque enfant devra être accompagné d'un adulte.

Robert Alopé - Président de l'association de pêche

COMMERCE RUE DES COMMERÇANTS

L'épicerie est fermée depuis le mois de septembre 2021. Malgré l'aide financière de la municipalité et d'une association douessine pour continuer son activité et suite à des soucis de santé, Mme Autret ne reprendra pas son activité.

Un des projets de la municipalité est de maintenir les commerces dans les différentes communes déléguées qui en sont dotées.

Il a donc été décidé de rénover le bâtiment afin de permettre une reprise de l'activité par une des personnes qui était en réflexion depuis plusieurs années.

Le dossier a été confié à une société d'ingénierie du bâtiment, laquelle a travaillé en concertation avec le futur repreneur.

Les travaux devraient débuter d'ici la fin du mois de juin et ceci pour une durée de plusieurs mois.

L'aménagement de ce commerce de proximité passera par la transformation de l'entrée du magasin où l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite va être mise aux normes.

Ce commerce devrait pouvoir conserver la vente de tabac, le dépôt de pain, la partie épicerie tout en y ajoutant un point poste, relais colis et peut être d'autres services.

Le logement situé au-dessus du commerce sera lui aussi réhabilité pour être loué par la suite.

Pour les échéances, le commerce fait partie de la priorité en espérant que le père Noël permette au futur repreneur d'ouvrir en fin d'année, tout ceci dépendra de la conjoncture qui n'est pas toujours rassurante par rapport au délai de livraison de certains matériaux.

ASSOCIATION LA FLAMME

L'Association prépare sa rentrée de septembre 2022.

Elle était présente lors du forum des associations organisé par le centre socioculturel, le 11 juin : l'atelier tango argentin et l'atelier patchwork.

L'Association sera présente lors du marché nocturne de Saint-Georges le 19 juillet à partir de 17h. L'atelier patchwork présentera les ouvrages réalisés et l'atelier tango argentin vous invitera à une initiation. Alors laissez-vous tenter et venez essayer.

Une dernière info, l'association tiendra son assemblée générale en septembre.
Rejoignez-nous !

Bonnes vacances à tous

Clarisse Desvallon - Présidente de l'association

ÉCOLE - APEL

L'année scolaire 2021 - 2022 s'achève et l'APEL de l'école Ste Thérèse de Saint-Georges-sur-layon tenait à remercier toutes les personnes qui se sont investis pour nos enfants à travers nos différentes manifestations : accueil de rentrée scolaire autour d'un café, vente de saucissons/fromages/chocolats, soirée de Noël, carnaval, vente de gâteaux Bijou, « vide ta chambre » et très prochainement la kermesse (le 2 juillet 2022).

Grâce à l'investissement de chacun, l'APEL a pu participer financièrement à différents projets :

- Voyage scolaire des CE2/CM1/CM2 à Paimpol (Bretagne).
- Sortie scolaire de toute l'école au château de Rivau à Léméré (Indre et Loire).
- Activité de jardinage, bricolage au sein de l'école.
- Remplacement, achat de jeux et jouets pour les enfants.

Pour que notre école continue d'exister nous avons besoin de la motivation, de l'investissement et du soutien de tous ! Si vous avez des idées, des projets, des envies de partenariat n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse :
presidentapelstetherese@gmail.com

Nous souhaitons à tous un agréable été.

L'équipe APEL Ste Thérèse

ÉCOLE - SAINTE THÉRÈSE

Salon Révélation

Cette année, les élèves de l'école Ste Thérèse ont pu à nouveau profiter d'une initiative culturelle aux portes de l'école. Tous les élèves ont en effet visité le Salon Révélation organisé à l'espace Marcel Hasquin. Les élèves ont notamment apprécié les sculptures d'Yves Blond, très visuelles et dans lesquelles ils ont reconnu des objets anciens.

Sortie scolaire

Les trois classes de l'école se sont rendues vendredi 3 juin au château du Rivau à Léméré (37). Les élèves ont pu s'identifier à des princesses et des chevaliers lors d'une visite costumée du château et des jardins, d'une initiation à l'escrime ou à la danse Renaissance. Un beau voyage dans le temps !

Kermesse

La kermesse de l'école aura lieu le samedi 2 juillet à l'espace Marcel Hasquin. Au programme : après-midi festive dès 14h30 avec spectacle présenté par les élèves, puis jeux (structures gonflables, stands, tirage de la tombola…) et buvette pour le plus grand plaisir des petits et des grands.

Virginie Liégeois - Chef d'établissement